

VENISE-EN-QUÉBEC

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉMOLITION

Le tarif de la demande pour le comité de démolition et le permis est de **350 \$** et non remboursable pour un projet de nature résidentiel et de **450 \$** pour un projet commercial, public ou industriel.

Lors du dépôt d'une demande au comité de démolition, plusieurs informations et documents sont requis :

- Le formulaire de demande dûment complété. Il est important de bien détailler vos réponses. Les informations que vous fournissez aident à appuyer votre demande.
- Des photos du ou des bâtiments à démolir (intérieur et extérieur). Une ou des photos montrant une problématique telle que moisissure, problème structural, etc., aident à justifier votre demande. Les photos doivent démontrer l'état actuel du bâtiment.
- Une perspective en 3 dimensions en couleurs qui montre l'insertion du ou des nouveaux bâtiments dans l'environnement existant. Le ou les 3D doivent démontrer la couleur des revêtements extérieurs. L'utilisation de matériaux différents et de variantes architecturales est suggérée lors de la construction de plus d'un bâtiment.
- Un rapport d'inspection par un professionnel compétent est exigé. Toutefois, il peut être exclu des documents à fournir si les photos illustrent clairement toutes les problématiques du bâtiment et si les justifications ne nécessitent pas l'avis d'un professionnel.

Quelles sont les étapes en lien avec le comité de démolition ?

La procédure nécessaire à l'évaluation d'un dossier par le comité de démolition se compose de plusieurs étapes nécessitant chacune des délais de traitement.

1. **Réception de la demande** : Pour qu'une demande soit recevable, elle doit être complète et accompagnée de l'ensemble des documents exigés.
2. **Analyse des dossiers** : Lorsque le dossier est complet, une analyse est effectuée ainsi qu'un suivi avec le citoyen. Si des documents ou des informations sont manquants, nous vous aviserons afin de compléter le dossier dans les meilleurs délais. Si le dossier est incomplet avant la date limite de l'analyse, le dossier devra être reporté à l'assemblée suivante.
3. **Publication Internet et affichage sur le terrain** : La direction générale a l'obligation de publier un avis public qui indiquera aux citoyens la démolition imminente de votre bâtiment. La publication sera faite sur le site Web de la Municipalité ainsi que sur le lot visé par la démolition.
4. **Assemblée du comité de démolition** : Le comité de démolition est composé de 3 conseillers municipaux. Le comité se rassemble pour évaluer les dossiers et rendre leur décision. Le comité évalue le projet en vertu des critères d'évaluation indiqués au règlement de démolition.
5. **Délivrance du permis de démolition 30 jours après la décision du comité** : Si la décision du comité est positive, un délai d'appel de 30 jours doit être respecté. Ce délai permet à quiconque de s'opposer à la démolition en contactant la direction générale.

REQUÉRANT	
Nom :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :
Le requérant est le propriétaire OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si non : JOINDRE UNE PROCURATION Propriétaire récent : JOINDRE L'ACTE NOTARIÉ	

ÉCHÉANCIER			
Date de début des travaux :	Date de fin des travaux :	Coûts estimés :	\$

SITE DES TRAVAUX		NOMBRE DE LOGEMENTS PROJÉTÉ	
Adresse ou numéro de lot :		_____	
TYPE DE CONSTRUCTION À DÉMOLIR		USAGE	
<input type="checkbox"/> Bâtiment principal	<input type="checkbox"/> Garage attenant ou intégré	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Autre

REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU OU DES BÂTIMENT(S) À CONSTRUIRE			EMPLACEMENT DU REVÊTEMENT			
TYPE DE REVÊTEMENT	COULEUR	NOM DU MODÈLE OU COLLECTION	Avant	Lat. gauche	Lat. droite	Arrière

DEMANDES DE PERMIS À DÉPOSER SIMULTANÉMENT (SI APPLICABLE À VOTRE PROJET)					
<input type="checkbox"/> Permis de démolition (OBLIGATOIRE)	<input type="checkbox"/> Permis de lotissement	<input type="checkbox"/> Permis de construction neuve	<input type="checkbox"/> PIIA	<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres	

DÉCLARATION DU REQUÉRANT	
<input type="checkbox"/> J'ai lu la réglementation applicable à ma demande et j'accepte les normes et exigences mentionnées précédemment. Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Je comprends qu'il est interdit de commencer les travaux avant l'émission du permis.	
Signature :	Date :
SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ	
Mode de paiement : Interac <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Montant : _____ \$	Reçu par : _____

DESCRIPTION DE L'ÉTAT DU BÂTIMENT À DÉMOLIR

1. Combien y a-t-il de logements dans le bâtiment actuel ? _____
2. Quel est l'âge du bâtiment ? _____
3. Quel est l'état de salubrité du bâtiment (présence de moisissures, de champignons, de vermines, de rongeurs, d'humidité excessive ou d'air vicié, etc.) ?

4. Le bâtiment a-t-il des problèmes majeurs qui ne sont pas en lien avec la salubrité (problèmes structuraux, pyrite, etc.)?

5. En quoi est-ce plus avantageux de démolir le bâtiment que de la conserver et de le rénover (vous pouvez indiquer des coûts ou joindre des estimations)?

6. Quelles sont les raisons de la démolition ?

7. De quel type de système de chauffage est doté le bâtiment (bois, mazout, électrique, etc.) ?

